

RAULT MAURICE

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège social : ROHAN (56580) – 11 Rue du Moulin, Saint Samson
R.C.S. VANNES 331 142 380
(ci-après la "**Société**")

EXTRAIT

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 24 FÉVRIER 2026</p> |
|---|

La société BAM INVESTISSEMENTS, société par actions simplifiée au capital de 35.814 euros, dont le siège social est situé à SAINT-GILLES (35590) – 2 Rue des Aulnes, Zone Artisanale du Gripail et qui est immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 521 754 846, représentée par la société SCM INVESTISSEMENTS, Présidente, elle-même représentée par Monsieur Serge MARRANT, Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Agissant en qualité d'associée unique de la Société,

.../...

Connaissance prise :

- de la lettre en date du 24 février 2026 par laquelle la société F & M (R.C.S. VANNES 789 726 940) a démissionné de ses fonctions de Présidente de la Société, ainsi que du projet de nomination de la société SCM INVESTISSEMENTS (RCS RENNES 791 171 309) en qualité de Présidente en remplacement [...],
- du projet de nomination de la société IDC INVESTISSEMENT (RCS TOULOUSE 845 212 273) en qualité de Directrice Générale et de la société BAM INVESTISSEMENTS (RCS RENNES 521 754 846) en qualité de Directrice Générale [...],
- du projet de modification de la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 avril, l'exercice social en cours, ouvert le 1^{er} octobre 2025 aura donc une durée exceptionnelle de 7 mois et clôturera au 30 avril 2026,

.../...

S'est prononcée sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Prise d'acte de la démission de la société F & M de ses fonctions de Présidente,
- Nomination de la société SCM INVESTISSEMENTS en qualité de nouvelle Présidente,
- .../...,
- Nomination de la société IDC INVESTISSEMENT en qualité de Directrice Générale,
- .../...,
- Nomination de la société BAM INVESTISSEMENTS en qualité de Directrice Générale,
- .../...,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative de l'article 16 des statuts de la Société,
- .../...

PREMIÈRE DÉCISION

Prise d'acte de la démission de la société F & M de ses fonctions de Présidente et quitus

L'associée unique prend acte de la démission de la société F & M de ses fonctions de Présidente de la Société à compter de ce jour, [...].

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de la société SCM INVESTISSEMENTS en qualité de nouvelle Présidente

L'associée unique décide de nommer :

- **La société SCM INVESTISSEMENTS**
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros
Dont le siège social est situé à SAINT-GILLES (35590) – 2 Rue des Aulnes, ZA du Gripail
Immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 791 171 309

En qualité de Présidente de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

.../...

QUATRIÈME DÉCISION

Nomination de la société IDC INVESTISSEMENT en qualité de Directrice Générale

L'associée unique décide de nommer :

- **La société IDC INVESTISSEMENT**
Société à responsabilité limitée au capital de 500.100 euros
Dont le siège social est situé à PIN-BALMA (31130) – 32 Route de Toulouse
Immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE sous le numéro 845 212 273

En qualité de Directrice Générale de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

.../...

SIXIÈME DÉCISION

Nomination de la société BAM INVESTISSEMENTS en qualité de Directrice Générale

L'associée unique décide de nommer :

- **La société BAM INVESTISSEMENTS**
Société par actions simplifiée au capital de 35.814 euros
Dont le siège social est situé à SAINT-GILLES (35590) – 2 Rue des Aulnes, ZA du Gripail
Immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 521 754 846

En qualité de Directrice Générale de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

.../...

HUITIÈME DÉCISION

Modification de la date de clôture de l'exercice social

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 30 avril de chaque année.

L'exercice social en cours, ouvert le 1^{er} octobre 2025, aura une durée exceptionnelle de 7 mois et clôturera au 30 avril 2026.

NEUVIÈME DÉCISION

Modification corrélative de l'article 16 des statuts

L'associée unique décide de modifier en conséquence l'article 16 des statuts comme suit :

"Article 16 – Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de l'année suivante."

.../...

* * *
* *

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL**La Présidente**

La société BAM INVESTISSEMENTS
Représentée par la société SMC INVESTISSEMENTS
Elle-même représentée par Monsieur Serge MARRANT

Signé par :
 **Serge MARRANT**
CC1E3D976DAA4C1...